

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JARZE VILLAGES DU 5 OCTOBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le cinq du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, DESPLATS, EDIN, JOBERT, LINARD, GUILLEUX, ORIEUX, LE MARREC, BEAUDOIN P, MAUXION.

Absents excusés : Mr BERARDI Marc donne pouvoir à Mme MARQUET Elisabeth

Mr GERFAULT Dominique

Mr LUCIEN David

Mr CONGNARD André

Mme LENOGUE Patricia

Absents : Mr TUFFIER Jérôme

Mme LOISON Katy

Convocation : 30/09/2020

Affichage : 8/10/2020

Observations sur le dernier compte-rendu : Néant

Secrétaire de séance : Mme CULLERIER Vanessa

1 – AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

1-1 Coût de fonctionnement pour les élèves de l'élémentaire et de la maternelle pour l'année 2019

Madame Nathalie LEGRAND présente le bilan soumis à la commission des affaires scolaires le 29 septembre 2020 :

	2017	2017	2018	2018	2019	2019
Charges école élémentaire		<i>consommation</i>		<i>consommation</i>		<i>consommation</i>
Chauffage (gaz)	4 263.33 €	74426	3 731.85 €	76000	4 556.09 €	93000
Electricité	2 563.90 €	15567	2 793.41 €	16194	2 124.23 €	12561
Eau	1 714.60 €	623	227.24 €	13	2 054.56 €	703
téléphone	380.57 €		471.29 €		464.56 €	
produits entretien	1 582.89 €		1 654.52 €		2 734.91 €	
Personnel	14 194.50 €	1019	16 987.43 €	1194	22 640.06 €	1432
Budget des écoles	10 185.90 €		10 013.79 €		10 134.78 €	
location photocopieur et maintenance info	1 140.54 €		1 816.16 €		2 003.49 €	
assurance bâtiment	209.72 €		274.57 €		348.76 €	
maintenance (elect/extincteurs/chaudière)	377.33 €		377.95 €		378.31 €	
entretien vitres	394.51 €		401.37 €		401.37 €	
location classe modulaire	5 239.76 €		6 010.06 €		- €	
TOTAL CHARGES ELEM.	42 247.55 €	124%	44 759.63 €	106%	47 841.11 €	107%
EFFECTIF ELEMENTAIRE au 31/12/N	134		128		126	
Prix revient ELEM.	315 €		350 €		380 €	
Charges école maternelle						
Chauffage (gaz)	4 598.18 €	80272	4 024.96 €	82000	4 302.41 €	88000
Electricité	2 847.63 €	17026	6 734.59 €	37105	1 679.11 €	9538
Eau	1 279.55 €	465	154.45 €	8	1 320.79 €	452
téléphone	284.01 €		320.33 €		298.64 €	
produits entretien	1 707.22 €		1 784.47 €		2 583.48 €	
Personnel	92 703.19 €	5369	96 076.53 €	5273	101 812.65 €	5411
Budget des écoles	7 601.42 €		7 586.21 €		6 886.96 €	
location photocopieur	851.15 €		1 375.88 €		1 287.96 €	
assurance bâtiment	226.19 €		237.44 €		271.66 €	
maintenance (elect/extincteurs/chaudière)	385.14 €		385.95 €		386.31 €	
entretien vitres	425.49 €		434.82 €		434.82 €	
location classe modulaire	- €		- €		- €	
TOTAL CHARGES MATER.	112 909.17 €	112%	119 115.63 €	105%	121 264.80 €	102%
EFFECTIF MATERNELLE AU 31/12/N	100		87		81	
Prix revient MATER.	1 129 €		1 369 €		1 497 €	

Après avoir pris connaissance des frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, Madame le Maire propose d'arrêter comme suit le coût de fonctionnement :

- Coût d'un élève en maternelle : 1 497 €
- Coût d'un élève en élémentaire : 380 €

Décision du Conseil Municipal : à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces coûts de fonctionnement.

1-2 Participation communale pour les frais de fonctionnement de l'école Saint Jean

Madame le Maire propose de reconduire la participation communale à l'école Saint Jean pour l'année scolaire 2020-2021 comme suit :

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
BEAUVAU	3	7
CHAUMONT D'ANJOU	1	4
JARZE	19	33
LUE-EN-BAUGEOIS	2	2
TOTAL PARTICIPATION	25 X 1 497 €	46 X 380 €
	54 905 €	

Pour rappel, la participation pour l'année scolaire 2019/2020 était de 49 975 € soit 25 maternelles x 1 369 € et 45 élémentaires x 350 €.

Madame MARQUET rapporte que lors du Conseil de l'école Saint Jean du 1^{er} octobre 2020, l'OGEC a tenu à remercier la commune de Jarzé Villages pour le versement de la participation communale.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal accepte cette participation à l'unanimité.

2 – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGES DU RESEAU PUBLIC REALISEES SUR LA PERIODE DU 01/09/2019 AU 31/08/2020

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU les délibérations du Comité Syndical du SIEMML en date du 26 avril 2016 et du 17 décembre 2019 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

ARTICLE 1

La collectivité de JARZE VILLAGES par délibération du Conseil en date du 5 octobre 2020 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP084-19-43	JARZE VILLAGES (Chaumont en Anjou)	298,62 €	75%	223,97 €	29 11 2019
EP163-19-102	JARZE_VILLAGES (Jarzé)	136,28 €	75%	102,21 €	25 09 2019
EP163-19-103	JARZE_VILLAGES (Jarzé)	187,70 €	75%	140,78 €	14 11 2019
EP163-19-105	JARZE_VILLAGES (Jarzé)	146,18 €	75%	109,64 €	13 12 2019
EP163-19-104	JARZE_VILLAGES (Jarzé)	1 084,43 €	75%	813,32 €	24 01 2020
EP163-20-106	JARZE_VILLAGES (Jarzé)	185,69 €	75%	139,27 €	31 01 2020
EP185-19-16	JARZE_VILLAGES(Lué-en-Baugeois)	350,04 €	75%	262,53 €	16 12 2019
EP163-20-107	JARZE_VILLAGES (Jarzé)	149,05 €	75%	111,79 €	17 03 2020
EP185-19-15	JARZE_VILLAGES (Lué en Baugeois)	298,62 €	75%	223,97 €	10 12 2019
EP185-20-20	JARZE_VILLAGES (Lué en Baugeois)	149,05 €	75%	111,79 €	01 07 2020

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020
- Montant de la dépense 2 985,66 euros TTC
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML **2 239,27 euros TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité le Conseil Municipal vote cette participation.

3 – APPROBATION DE LA DISSOLUTION DE PLEIN DROIT DU SIVU DE SEICHES-SUR-LE-LOIR A LA SUITE DE LA REPRISE DE SES COMPETENCES PAR LA COMMUNE DE SEICHES-SUR-LE-LOIR

VU le CGCT notamment son article L 5212-33,

VU l'arrêté préfectoral D2-66 N°500 en date du 23 avril 1966 modifié portant création du syndicat,

VU la proposition de la commune de SEICHES par courrier en date du 9 septembre 2020 de reprise des équipements sportifs du SIVU de SEICHES SUR LE LOIR, ainsi que de l'actif et du passif sans contrepartie financière aux communes adhérentes, ni contributions annuelles des communes membres au budget de fonctionnement,

Considérant, dès lors, la possibilité de dissolution du syndicat Intercommunal à vocation unique de SEICHES-SUR-LE-LOIR avec transfert à la commune de SEICHES de l'ensemble des équipements sportifs du SIVU. Il est précisé que l'ensemble des biens, actif, passif droits et obligation du syndicat seront transférés à la commune de SEICHES-SUR-LE-LOIR, qui en a fait la demande, et qui est substituée de plein droit au syndicat dans toutes les délibérations et dans tous les actes de ce dernier.

Décision du Conseil Municipal :

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la dissolution du syndicat à compter du 31/12/2020
- de notifier cette délibération aux communes adhérentes pour adoption dans un délai maximum de 3 mois
- de voter le compte administratif de clôture du syndicat
- sur la base du compte administratif ainsi voté, d'accepter les conditions de liquidation du syndicat, telles que décrites ci-dessus
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire, l'arrêté de dissolution du syndicat si les conditions d'approbation par les communes sont remplies

4 – CREATION D'ADRESSES

Le déploiement des infrastructures et des services numériques est un enjeu crucial pour le développement et l'attractivité de nos territoires. Pour accéder aux offres d'accès internet en très haut débit, les usagers devront renseigner leur adresse sur les serveurs d'éligibilité des fournisseurs d'accès à Internet (FAI). Chaque habitation doit donc être référencée et un plan d'adressage complet est indispensable. Ce plan est régi par un ensemble de décrets, de circulaires ou d'articles issus de différents codes. Il est également très utile pour améliorer les services de livraison, les secours, le développement des services à la personne, la mise à jour des données GPS et l'optimisation de divers services (collecte des déchets, service des impôts, liste électorale...).

Créations d'adresses sur la commune déléguée de Jarzé :

➤ Chemin de la Grande Girardièrè :

- N°330 / Parcelle ZV0073 / La Girardièrè / Mr DAVIGNON Norbert
- N°350 / Parcelle ZV0075 / La Grande Girardièrè / Mr LIMOUSIN

➤ Chemin des Étoles :

- N°1 / Parcelle ZX0072 / Les Étoles / Mr BONDU

- N°2 / Parcelle ZX0066 / Les Étoles / Mr BOUGREAU Gérard

➤ **Rue Louis Touchet :**

- N°8 Bis / Parcelle AC0246 / Société de Boules de Fort L'Espérance

➤ **Route de Beauvau :**

- N°21 / Parcelle A0223 / La Tesserie / Mme EVRARD

- N°34 / Parcelle B0832 / La Jumétrie / Mr GENDRY David

➤ **Route de Chaumont :**

N° 6 / Parcelle ZX0073 / Les Etoles / Consorts VINET

N°31 / Parcelle ZX0079 / Les Hongrois / Mr SWIATKIEWIEZ Thomas

N°33 / Parcelle ZX0049 / Mon logis / Mr et Mme VASLIN

N°35 / Parcelle ZX0076 / La Chagnotterie / Mr BELIER Roland

➤ **Chemin du Bignon :**

N°237 / Parcelle B0842 / La Touchardière / Mme/Mr BOLOT Patrick

N°435 / Parcelle B0015 / Le Bignon / Mr CHAPMAN Peter

N°469 / Parcelle B0016 / Le Bignon / Mr BERTRANEU

➤ **Chemin des Herveaux:**

N°65 / Parcelle B0709 / Les Herveaux / Mme/Mr DAILLIERE Olivier

N°67 / Parcelle B0708 / Les Herveaux / Mme/Mr DAILLIERE Olivier

➤ **Chemin de la Tesserie :**

N°71 / Parcelle ZB0090 / Le Chêne / Mme/Mr GUYON

N°449 / Parcelle A0237 / La Tesserie / Mme/Mr RICHARD Yannick

N°477 / Parcelle A0454 / La Pièce / Mr TROSSAIS Gilles

➤ **Chemin de la Grénerie :**

N°22 / Parcelle B0825 / La Jumétrie / Mr/Mme VIEMONT

N°460 / Parcelle B0795 / La Grénerie / Mme d'ORSETTI Elisabeth

N°514 / Parcelle B0793 / La Grénerie / Mr CARIOU Yvonnick

N°516 / Parcelle B0793 / L'Orangerie / Mme THOMAS

N°602 / Parcelle B0367 / La Maison Neuve / Mme DAVID Paulette

➤ **Chemin de La Rainière :**

N°330 / Parcelle F0384 / La Petite Pièce / Mme LIMOUSIN Lorianne

➤ **Route des Gourbeilleries :**

N°730 / Parcelle F0645 / La Grande Pature / Mr LANGLAIS J.Pierre

N°830 / Parcelle ZX0088 / La Nivellière / Mr WAHOO Christian

N°1050 / Parcelle ZX0095 / Les Gourbeilleries / Mr GRIFFITHS John

➤ **Chemin du Flécheray :**

N°460 / Parcelle ZE0070 / Noirieux le Sauvage / Mr et Mme LANGLAIS Dominique

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

5 – PRESENTATION DU POWER POINT LORS DES RENCONTRES DU NUMERIQUE LE 24 SEPTEMBRE A L'AMPHITHEATRE DE TERRA BOTANICA

Messieurs COURCELLE et CHAPON rappellent les étapes clé du déploiement de la fibre qui sont l'adressage et l'élagage à la charge du propriétaire.

La totalité du territoire de Jarzé Villages devrait être raccordée en 2023. Pour les travaux d'élagage, un courrier sera envoyé prochainement afin de sensibiliser les propriétaires pour effectuer les travaux.

Possibilité de tester l'éligibilité de son logement à la fibre sur le site Anjou Numérique : <https://www-anjou-numerique.fr/particuliers/>

6 – INFORMATIONS DIVERSES

- Modification du temps de travail de poste d'Adjoint technique territorial

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi suivant :

- un poste d'Adjoint technique territorial permanent à temps non complet (3.5/35h)

En raison de la réorganisation des services techniques, Madame le Maire propose, de modifier, à compter du 15 octobre 2020, le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi suivant :

- le poste d'Adjoint technique territorial permanent à temps non complet de 3.5/35h à 8/35h

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

- Présentation du Rapport d'activités de la CCALS transmis par mail le 8 septembre 2020

Madame le Maire présente la CCALS :

- la carte
- le territoire en chiffres
- ses compétences :
 - l'aménagement du territoire
 - le développement économique
 - l'environnement
 - l'assainissement
 - la petite enfance
 - l'enfance jeunesse et le périscolaire
 - la culture
 - les actions sociales et les personnes âgées

- les finances

L'élaboration d'un « Projet de territoire » est en cours au sein de la CCALS afin d'y harmoniser :

- ❖ les besoins d'aménagement
- ❖ les services et polarités
- ❖ les besoins sociaux
- ❖ l'avenir climatique

3 bureaux d'étude ont été retenus. La phase en cours vise à établir un diagnostic du territoire. Elle s'organise autour de rencontres avec les élus et d'une table ronde, sur le projet social, le 13 octobre 2020 avec des habitants de la CCALS. Les thématiques abordées seront : « Enfance-jeunesse (0-17ans) », « Insertion sociale et professionnelle » et « Personnes âgées et/ou en situation de handicap ».

- Site de Malagué : Mr BEAUDOIN informe qu'un premier bilan établi avec la CCALS, permet de constater qu'il y a eu une fréquentation estivale régulière et importante. La gérante de la guinguette est satisfaite de sa saison puisqu'elle a dépassé son objectif. Bons retours sur l'entretien du site. Se pose maintenant la question pour la prochaine saison de la surveillance de la baignade : 1 ou 2 surveillants ?

- Les rapports annuels sur le prix et la qualité des Services Publics d'Assainissement Collectif et Non collectif seront transmis par mail aux conseillers municipaux.

- Agenda : commission des espaces verts le 12 octobre 2020 à 18h30 à la mairie de Jarzé.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 9 novembre 2020 à 20h30.